

TERMES DE REFERENCE pour l'évaluation externe finale du projet

« AGIR : pour un massif du Siroua résilient et protégé »

AVIS DE CONSULTANCE - ECHEANCE AU 20/07/2025

Objet des tdr

Ces termes de références ont pour objectif de sélectionner un bureau d'étude ou un.e consultant.e, afin d'accompagner Migrations & Développement dans la réalisation de l'évaluation finale externe du projet AGIR.

1. Présentation

Présentation du commanditaire

Migrations & Développement est une association franco-marocaine de droit français, créée en 1986 pour promouvoir le rôle des migrants dans le développement et la solidarité internationale. La reconnaissance des Autorités marocaines de l'apport de M&D lui a valu un Accord de siège avec le Gouvernement marocain en juin 1998.

L'association a structuré une méthode d'intervention entre la France où elle a son siège international et le Maroc, notamment dans la région Souss Massa, en opérant un passage progressif d'une organisation de développement, réalisant des projets avec les communautés de base et les divers partenaires locaux à une association d'appui au développement, en assurant la fonction d'animation et d'accompagnement des acteurs locaux, toujours sur la base d'un soutien aux initiatives issues des énergies locales et d'une approche multi-acteurs.

Aujourd'hui, M&D se positionne comme un acteur « catalyseur » afin de stimuler les dynamiques des acteurs du territoire et de contribuer au changement par l'innovation. Une attention particulière est apportée à certains groupes de population : les jeunes et les femmes, comme acteurs-clés du changement. Aussi, l'approche de M&D vise à mutualiser les capacités et compétences des acteurs locaux en s'associant à de nouveaux types de partenaires, de la société civile aux institutions publiques. M&D a structuré sa démarche dans sa stratégie 2020 – 2025, dont la vision globale est la suivante : « Accroître les choix des habitants : contribuer à créer un espace où la population dispose du choix de vivre et de travailler dans son territoire, de le quitter ou d'y revenir, en demeurant ouverte à l'Autre, notamment par l'implication des réseaux de diasporas qui en sont issus, et de la diaspora de cœur. »

Contexte général du projet

Le **massif du Siroua**, situé dans l'Anti-Atlas marocain, fait face à de graves défis environnementaux : sécheresses prolongées, disparition progressive de la végétation,

dégradation accélérée des sols et raréfaction des ressources en eau. Ces phénomènes mettent en péril les conditions de vie des communautés locales, dont les moyens de subsistance reposent essentiellement sur l'agriculture et l'élevage.

Dans ce contexte, **Migrations & Développement (M&D)**, en étroite collaboration avec les populations locales et les autorités territoriales, déploie une **approche territoriale intégrée**, articulée autour de trois piliers complémentaires :

- Le renforcement de la **gouvernance locale des ressources naturelles**.
- La mise en œuvre de **techniques d'hydrologie régénérative**.
- Le soutien aux **activités économiques locales**.

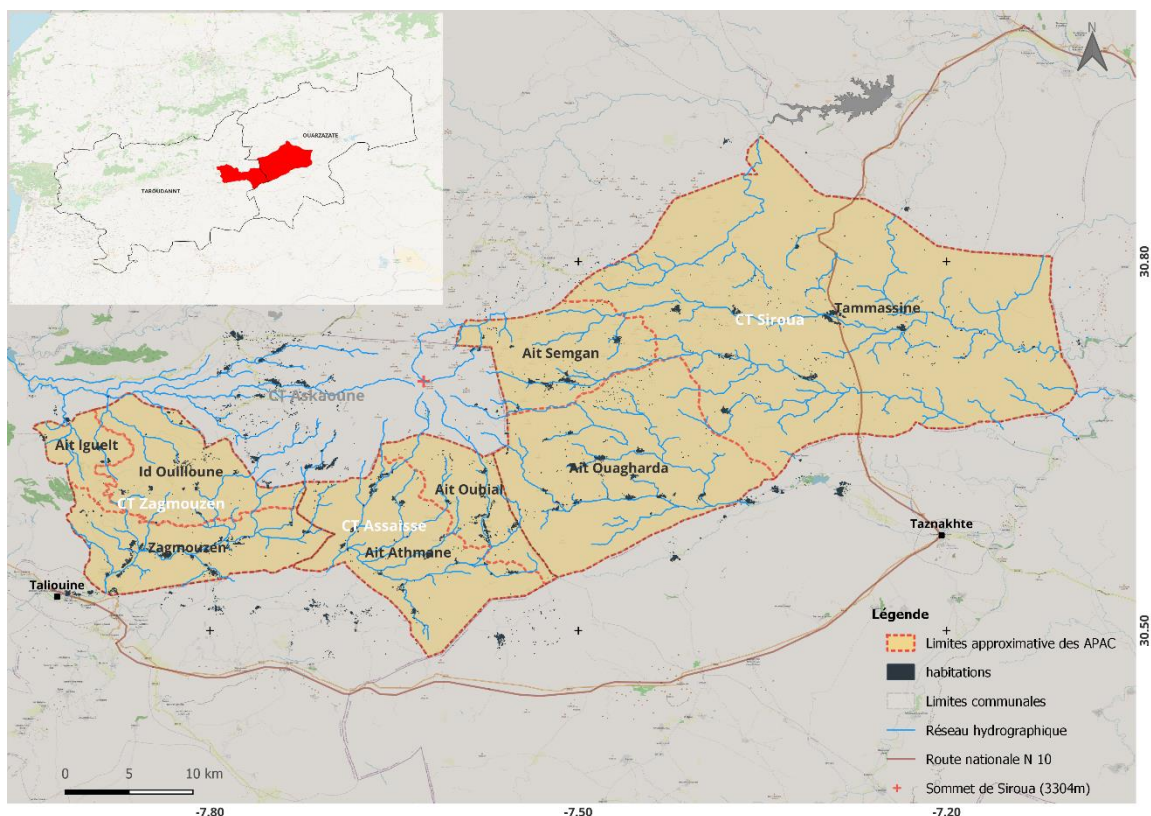
Le projet **AGIR** a été mené en consortium par **M&D**, chef de file, et Terre & Humanisme - Pratiques Écologiques - Solidarité Internationale (**T&H-PESI**) du 1er juillet 2022 à novembre 2024. La clôture du projet est prévue le **31 décembre 2025**.

Le projet est mis en œuvre dans deux régions :

- **Souss-Massa** : collectivités territoriales d'**Assaïsse** et de **Zagmouzen** (province de Taroudant),
- **Drâa-Tafilalet** : collectivité territoriale de **Siroua** (province de Ouarzazate).

Il bénéficie du soutien de plusieurs partenaires financiers, dont l'**Agence Française de Développement (AFD)**, la **Fondation Prince Albert II de Monaco**, la **Fondation SETEC**, le **Programme de micro financements du FEM (PMF)**, ainsi que la **Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur** et le **Fonds de dotation Pierre Rabhi**.

Le **budget global** du projet s'élève à **1 500 000 €** pour **trois ans et demi de mise en œuvre**.



Plus précisément, l'objectif du projet est de **contribuer à la valorisation des potentialités écologiques, économiques et sociales du territoire par la mise en place d'une gestion intégrée des ressources naturelles**. Il se décline en 3 objectifs spécifiques (OS) :

OS1 : Renforcer l'animation concertée dans la gestion durable des ressources naturelles du territoire ;

OS2 : Préserver et valoriser les ressources naturelles du massif du Siroua ;

OS3 : Produire de la connaissance selon un processus participatif et essayer les innovations du projet.

Région	Province	Collectivité Territoriale (CT)	Nb de villages	Superficie	Bénéficiaires	Communautés Agraires (CA)
Drâa-Tafilalet	Ouarzazate	Siroua	24	960 km ²	807 ménages 9 678 habitants	Ait Ouagharda
						Ait Semgan
						Tammassine
Souss-Massa	Taroudant	Assaïsse	32	170 km ²	1 355 ménages, 6 868 habitants	Ait Athmane
						Ait Oubial
		Zagmouzen	51	310 km ²	1406 ménages, 8 184 habitants	Ait Iguelt Idouilloune Zagmouzen

L'objectif est d'impliquer l'ensemble des acteurs des CA, y compris les femmes et les jeunes, dans la gouvernance locale des ressources naturelles. Les principaux groupes cibles sont les suivants :

- **Les femmes** : le projet vise à renforcer et à valoriser leurs implications dans la dynamique territoriale, ainsi qu'à les impliquer dans les processus de décisions communautaires.
- **Les jeunes** : premiers concernés par l'exode rural, ils sont également impliqués dans les prises de décisions collectives, à travers les réunions de concertation et des dialogues intergénérationnels.
- **Les éleveurs, les agriculteur.trices et les artisan.es** : acteurs et actrices majeurs de la zone d'intervention du projet, ils sont accompagnés dans la diversification et le renforcement de leurs techniques et pratiques ;
- **Les élus et les fonctionnaires** : ils sont sensibilisés aux problèmes liés à la gestion durable des ressources en eau et au changement climatique. Le renforcement de compétences des équipes communales permettra aussi de rendre les CT capables de catalyser les solutions durables et de rechercher les financements adéquats pour les mettre en œuvre.
- **Les cadres de l'administration, voire les élus** : ils sont sensibilisés sur l'importance de la préservation de leur territoire, considéré comme territoire de vie (Aire du Patrimoine Autochtone et Communautaire -APAC : www.iccaregistry.org/fr).

2. Prestation demandée

Description détaillée

L'évaluation finale externe du projet AGIR s'inscrit dans les bonnes pratiques en matière d'évaluation des projets de développement. Conformément aux exigences de l'AFD, elle repose sur les principes directeurs définis par le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD/OCDE) : impartialité, indépendance, crédibilité, utilité, participation et coordination et selon les critères d'évaluation : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité.

Cette évaluation a pour finalité d'**analyser la mise en œuvre du projet, d'en apprécier les résultats obtenus et d'en tirer les principaux enseignements afin d'orienter les suites éventuelles du projet et de faciliter la répliquabilité des actions sur d'autres territoires.**

Plus spécifiquement, elle vise de manière transversale à :

- Mesurer le degré d'atteinte des objectifs et indicateurs fixés,
- Identifier les leviers d'amélioration potentiels,
- Nourrir la réflexion stratégique de M&D sur la logique d'intervention adoptée,
- Évaluer l'implication, la satisfaction et l'engagement des parties prenantes (habitants, communes, partenaires techniques et financiers, chercheurs, etc.),
- Analyser la relation partenariale et le renforcement de capacités des acteurs locaux.

L'évaluation permettra notamment d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes :

Volet 1 (OS1) - Concertation et mobilisation

1. Dans quelle mesure le projet a-t-il influencé les politiques publiques locales et régionales ? (*Sensibilisation et implication des collectivités territoriales sur les*

thématiques écologiques ; nombre de communautés reconnues pour leur capacité et leur légitimité à gérer durablement leur territoire).

2. Dans quelle mesure le projet a-t-il renforcé la concertation et la gouvernance locale des ressources naturelles ? Quelle répartition (communautés / OSC / élus et femmes / jeunes) ? Un mandat clair de gouvernance a-t-il été mis en place ? *(Nombre de personnes composant les comités de suivi et de surveillance ; nombre de chartes redynamisées ; nombre de règles de gestion nouvellement créées).*
3. En quoi le projet a contribué à renforcer la place et le rôle des femmes dans les communautés ciblées ? *(Taux de participation dans les espaces d'échange, ...).*
4. Les espaces de concertation locale ont-ils permis une mobilisation efficace des villageois et villageoises dans la mise en place d'initiatives pour la préservation et la gestion de leur territoire ? *(Nombre et taux de mise en place des initiatives proposées par la population, ...).*

Volet 2 (OS2) - Préservation des ressources naturelles

5. Quel a été l'impact du projet sur la régénération des milieux (sols, végétation, biodiversité) dans les zones ciblées ? *(Coefficient de multiplication de la densité de végétation ; coefficient de multiplication de la faune ? Evolution de la fertilité des sols ?).*
6. Quel a été l'effet des actions du projet sur la prise en compte des enjeux environnementaux par les communautés ? *(Nombre de sites aménagés sur lesquelles les règles de mise en défens ont été respectées ; nombre de pratiques ancestrales faisant l'objet d'une action de préservation ; nombre de pratiques ancestrales réutilisées entièrement par la population).*
7. Les outils de suivi mis en place ont-ils garanti un suivi efficace et rigoureux des évolutions ?
8. Comment le projet a su mobiliser un appui technique et scientifique pour la mise en place d'actions pertinentes et innovantes pour faire face au changement climatique ? *(Nombre de partenariats techniques mis en place et qualité de leurs apports ; nombre d'initiatives issues de la recherche mises en place).*

Volet 3 (OS3)- Pratiques et activités durables et génératrices de revenus

9. Quel est le taux d'appropriation des techniques innovantes et/ou économes en eau – ex : irrigation, graines germées, feutrage, etc. ? *(Nombre de personnes qui les mettent en pratique par rapport au nombre de personnes formées à cela).*
10. Le projet a-t-il contribué à améliorer la situation socio-économique des populations ? *(Augmentation du chiffre d'affaires ; nombre / volume de produits commercialisés ; nombre de points de vente ; nombre de canaux de commercialisation ; économies d'eau réalisées).*
11. Le projet a-t-il exercé une influence sur les dynamiques migratoires, notamment l'exode rural des jeunes ?

L'évaluation finale se veut à la fois **rétrospective** (analyse des réalisations) et **prospective** (recommandations pour la pérennisation et le changement d'échelle).

12. Quelles méthodes ou apprentissages mériteraient d'être partagés au-delà du projet AGIR ? Vers qui et comment ?

Méthodologie

Etape 1. Planification et méthodologie : Note méthodologique

- Définir la méthodologie de l'évaluation
- Fixer un calendrier de mise en œuvre de l'évaluation
- Lecture des documents du projet
- Déterminer les variables à mesurer

Etape 2. Enquête de terrain : Recueil de données

- Définir l'échantillonnage
- Elaborer les outils de recueil de données (questionnaires, focus group, entretiens individuels, etc.)
- Développer des méthodes de collecte de données adaptées et efficaces
- Analyse des données en fonction des objectifs énoncés

Etape 3. Restitution à l'équipe projet M&D

- Animer un atelier de restitution de l'étude auprès de l'équipe projet de M&D et de ses partenaires

Etape 4. Rédaction du rapport de l'étude et restitution finale

- Rédiger le rapport final détaillé comprenant les étapes de l'étude, les résultats, les analyses et les recommandations
- Restitution finale, élargie – notamment aux bailleurs et aux parties prenantes

L'évaluation des projets doit également porter sur la prise en considération ou non des thématiques transversales (genre, biodiversité/climat, jeunesse) afin de donner les éléments de redevabilité nécessaires à l'agence sur ces aspects.

Documents ressources

- NIONG
- [Guide méthodologique de l'AFD](#)
- Evaluation intermédiaire
- Rapports d'avancements
- Etudes réalisées
- Productions : guides, fiches, outils
- Outil de suivi-évaluation du projet
- Conventions partenaires
- Plan de COMM
- Budget

Livrables

1. **Note d'orientation méthodologique** précisant la démarche, les outils mobilisés (collecte de données, guide d'entretiens, questionnaires) et le planning de mise en œuvre de l'évaluation.
2. **Comptes-rendus** des différentes rencontres / visites terrain pour discuter des résultats et des recommandations.

3. **Rapport provisoire**, qui sera présenté au Comité de pilotage de l'évaluation, pour révision (max. 60 pages).
4. **Présentations Power Point utilisées lors des deux restitutions.**
5. **Rapport final** comprenant **2 livrables** :
 - o Une synthèse de l'évaluation (maximum 5 pages) incluant une liste synthétique de recommandations ;
 - o Un rapport d'évaluation détaillée du projet (max. 40 pages).

Restitution

- o Une présentation Power Point de l'évaluation pour mener la restitution aux acteurs (maximum 20 diapositives).

3. Cadrage de la prestation

Durée et lieu de la prestation

L'évaluation finale externe sera réalisée **entre août et novembre 2025**.

Publication des TdR	05/07
Clôture de l'appel d'offre	20/07
Comité de sélection : sélection de consultant.e	05/08
Entretiens avec présélectionnés	06 et 07/08
Réunion de cadrage	07 ou 08 août
Lancement de la mission (biblio)	10/08
Note méthodologique	29/08
Validation de la note méthodo	05/09
Collecte de données	Sept. / Oct.
Restitution interne - visio (selon rapport provisoire)	18/10
Rapport provisoire	25/10
Rapport final (vf)	08/11
Restitution externe - présentiel (selon rapport final)	15/11

Prix et règlement des comptes

La valeur estimée du marché est de **30 000€ TTC** (trente mille euros). Toutefois, si le prestataire retenu est une entité enregistrée au Maroc, le règlement de la prestation se fera en dirhams marocains (MAD), conformément à la législation marocaine en vigueur.

Dans ce cas, les candidats marocains sont invités à présenter leur offre financière en dirhams, afin de faciliter le traitement administratif et comptable, et d'éviter les frais de change.

Le prix forfaitaire exprimé en euros couvre l'ensemble des coûts liés à la mission, y compris charges, déplacements et prestations d'évaluation.

Le prix sera réglé selon l'échéancier suivant :

- 1ère tranche : 30% à la signature du contrat de prestation de service
- 2ème tranche : 40% à la livraison de la note méthodologique et du rapport provisoire
- 3ème tranche : 30% à la validation du rapport final.

Supervision de la mission

Un comité de pilotage de l'évaluation finale sera mis en place comprenant la direction, la coordinatrice du projet, l'équipe du pôle Apprentissage, Capitalisation et Essaimage (ACE) et éventuellement des membres du conseil d'administration de l'organisation ainsi que des membres du Comité scientifique. Il se réunira lors de la réunion de cadrage puis dès que nécessaire, notamment pour la validation des livrables. L'évaluation et les évaluateur·rices recruté·es seront piloté·es et accompagné·es par l'équipe projet et l'équipe ACE.

4. Soumission et évaluation des offres

Qualifications et compétences requises

- Compétences et expériences significatives en évaluation de projets au Maroc.
- Expertise en agronomie, préservation des ressources, changements climatiques et/ou en gouvernance locale.
- Bonne connaissance des thématiques du projet (développement rural, transition agroécologique, gouvernance foncière, gestion des ressources naturelles, etc.).
- Bonne connaissance des zones rurales.
- Expérience sur les questions de renforcement des capacités des acteurs locaux.
- Bonne connaissance des thématiques : développement durable, genre et jeunesse.
- Maîtrise indispensable **du darija et du tamazight**.

Dossier de candidature

Les dossiers, à déposer en français, seront constitués de :

- **Une offre technique :**
 - Note de compréhension des termes de référence et une présentation des méthodologies utilisées pour chacun des volets.
 - Les références (minimum 2) et expériences des consultant.e.s.
 - La constitution de l'équipe, la répartition des responsabilités entre ses membres et les CV associés.
 - Le calendrier prévisionnel de la mission.
- **Une offre financière** comprenant le budget global en euros (hors taxe et toutes taxes comprises) et les prix détaillés (honoraires consultance, transport si applicable...) ; tous les coûts de la prestation doivent être indiqués

- **Annexes :**

- RIB de la structure
- Preuve d'enregistrement légal : Attestation SIREN pour les structures Françaises, attestation ICE/IF pour les structures Marocaines.

Il est demandé aux consultant.es de faire une **proposition budgétaire détaillée TTC** (si applicable, incluant TVA), en tenant compte de ces éléments et en intégrant la répartition proposée du nombre de jours travaillées aux différentes phases de l'évaluation, en lien avec la méthodologie proposée.

Modalités d'évaluation

Les offres seront évaluées par le comité pilotage de l'évaluation finale, selon les critères suivants :

- Qualité de l'offre technique : 40%
- Cohérence de l'offre financière : 30%
- Expérience et complémentarité de l'équipe proposée : 30%

Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers sont à transmettre avant le 20/07/2025, à l'adresse toudert@migdev.org.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.